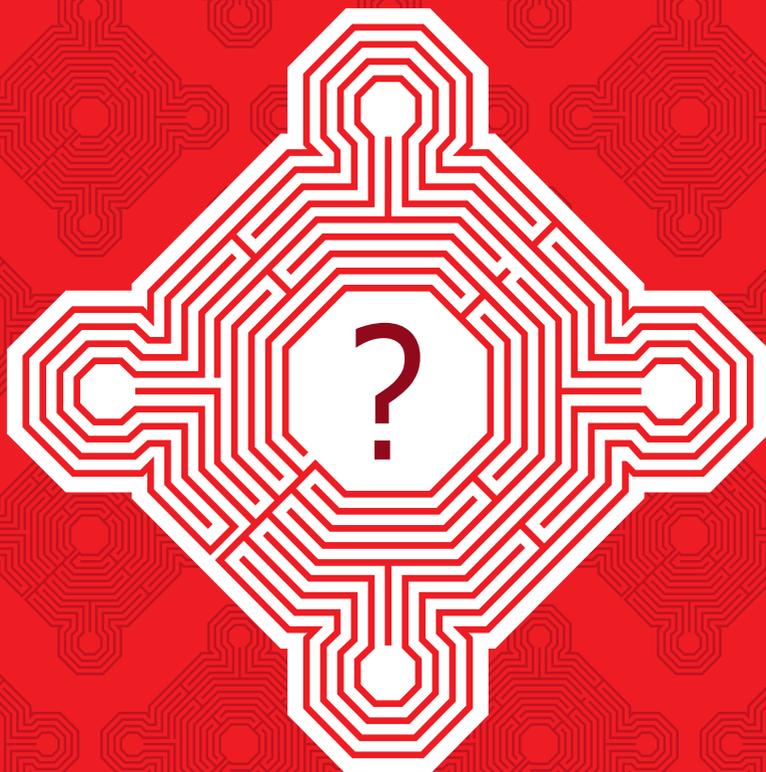


→ Journées d'études
« Droit et gouvernance du patrimoine architectural et paysager »
www.univ-angers.fr/droit



**La loi du 31 décembre 1913
relative aux monuments historiques
et à leurs abords : 100 ans plus tard,
quelle protection pour quel patrimoine ?**



Jeu. après-midi 7 et ven. 8 février 2013 toute la journée

Faculté de droit, d'économie et de gestion
Campus Saint - Serge | Université d'Angers

↘ **La loi du 31 décembre 1913
relative aux monuments
historiques et à leurs abords :
100 ans plus tard,
quelle protection
pour quel patrimoine ?**

Cent ans après son adoption, la loi du 31 décembre 1913 relative aux monuments historiques et leurs abords constitue un véritable monument juridique devant lequel la société ne peut que s'incliner. Cet hommage s'impose d'autant plus que ce monument contient en son sein les outils de sa propre rénovation. Cependant le cadre normatif et institutionnel dans lequel évolue cette loi patrimoniale s'est lui-même profondément transformé, questionnant de ce fait la pertinence contemporaine de la loi du 31 décembre 1913.



Jeudi 7 février 2013

11h **Visite guidée du château d'Angers** (sur inscription).

Accueil des participants

à la Faculté de droit, d'économie et de gestion
de l'Université d'Angers
à partir de **13h30**.

14h **Mots de bienvenue.**

14h15 **Introduction aux journées d'études**
par Arnaud de LAJARTRE,

Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers,
Responsable scientifique des journées d'études,
et Paul IOGNA-PRAT, Administrateur territorial honoraire
et Docteur en droit public.



Un monument consacré _____

14h25 **Présidence : Alain de la BRETESCHE,**
Président des Journées juridiques du patrimoine,
Président délégué de la Fédération Patrimoine-Environnement.

14h30 **Philippe TANCHOUX,**
Maître de conférences en histoire du droit - Université d'Orléans.
La loi du 31 décembre 1913, « modèle étalon »
de la politique patrimoniale française ?

14h50 **François JEANNEAU,**
Architecte en chef des Monuments historiques,
Inspecteur général des Monuments historiques.
De Viollet-Le-Duc à la charte de Venise, l'évolution
de la doctrine de restauration des monuments historiques.



15h10 **Armelle VERJAT,**
Déléguée générale – Fondation pour les monuments historiques.
**La protection au titre des monuments historiques,
garantie de financement ?**

15h30 **Françoise BENHAMOU,**
Professeur des universités, économiste de la culture
Université Paris XIII.
L'analyse économique de la politique patrimoniale.

Discussion avec la salle.

16h15 **Pause.**

16h30 **Table ronde : Protection et financement
des monuments historiques**

Animée par Alain de la BRETESCHE,
Président des Journées juridiques du patrimoine,
Président délégué de la Fédération Patrimoine-Environnement.

Participants :

Jean ARTHUIS,

Président du Conseil général de Mayenne, Ancien ministre ;

David DALMAZ,

Directeur des affaires juridiques et fiscales, Fondation du Patrimoine ;

Régine CATIN,

Maire de Fontevraud ;

Charles-André de BRISSAC,

Propriétaire du château de Brissac,

Délégué départemental de la Demeure historique.

Fin des débats à 18h.

18h30 **Cocktail au Greniers Saint Jean (Angers).**

Dîner libre.



Vendredi 8 février 2013 Château de la Perrière, Avrillé.



Un monument rénové

9h

Présidence : Yves JÉGOUZO,

Professeur émérite de droit public à l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne,
Ancien conseiller d'État en service extraordinaire.

9h05

Françoise BERCÉ,

Vice Présidente de la Sauvegarde de l'art français,
Inspectrice générale honoraire des Monuments historiques.

L'évolution des critères de classement.

9h25

Vincent VESCHAMBRE,

Professeur de géographie - École nationale d'architecture de Lyon.

**Le logement social peut-il prétendre au titre de monument
historique ?**

9h45

Dominique-Pierre MASSON,

Chef du bureau de la protection et de la gestion des espaces,
Ministère de la culture et de la communication.

Du bijou à l'écrin, la création des périmètres de protection.

10h05

Jean-René MORICE,

Maître de conférences en géographie du tourisme, Université d'Angers.

**Tourisme et Monument historique en France :
une dynamique de co-construction.**

Discussion avec la salle.

10h45

Pause.



11h **Table ronde : Comment partager la richesse patrimoniale des monuments historiques ?**

Animée par Paul IOGNA-PRAT,

Administrateur territorial honoraire et Docteur en droit public.
Co-organisateur des journées d'études.

Participants :

Sylvie ROBERT,

Conseillère municipale de Rennes, Déléguée aux grands projets,
Vice-Présidente à Rennes Métropole, Déléguée à la culture,
à l'architecture et aux grands projets ;

Dominique LATRON,

Architecte des Bâtiments de France, Directeur du STAP 49 ;

Jean-Pierre LECONTE,

Architecte du patrimoine, ANTAK - Nantes ;

Line TOUZEAU,

Docteur en droit public,
Chargée de cours à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

12h30 **Déjeuner au château de la Perrière.**



Un monument dépassé ?

13h45 **Présidence : Philippe BÉLAVAL,**

Président du Centre des monuments nationaux,
Ancien directeur des patrimoines au Ministère de la culture.

13h50 **Pascal PLANCHET,**

Professeur de droit public - Université de Lyon 2 Louis Lumière.

Le contentieux des monuments historiques, signe d'un malaise ou expression de la vigueur de la protection ?



14h10 **Jean-Pierre LEBRETON,**
Professeur de droit public – Université de Versailles
Saint Quentin en Yvelines, Directeur scientifique du GRIDAUH.
**La protection du patrimoine architectural historique doit-elle
être intégrée dans le droit de l'urbanisme ?**

14h30 **Pierre-Antoine GATIER,**
Architecte en chef des monuments historiques,
Président d'Icomos-France.
Le « serial » patrimoine ou les limites des classements.

Discussion avec la salle.

15h10 **Table ronde : La loi du 31 déc. 1913,
une centenaire à enterrer ou à opérer ?**

Animée par Arnaud de LAJARTRE,
Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers,
Responsable scientifique des journées d'études.

Participants :

Isabelle MARÉCHAL,

Chef du service du patrimoine au Ministère de la culture
et de la communication ;

Frédéric AUCLAIR,

ABF, Président de l'Association nationale des architectes
des bâtiments de France ;

Alain de la BRETESCHE,

Président délégué de la Fédération Patrimoine-Environnement ;

Bruno LETELLIER,

Directeur du CAUE 49.

Fin du colloque à 17 h.



Renseignements :

Monique BERNIER

Tél. : 02 41 96 21 45/17

Service recherche | Faculté de droit, d'économie et gestion

Université d'Angers

13, allée François Mitterrand - BP 13633 | 49036 ANGERS cedex 01

Pour vous inscrire en ligne :

www.univ-angers.fr/droit | Rubrique « Actualités »

Inscriptions ouvertes jusqu'au 30 janvier 2013.

Tarifs : 65€

dans la limite des 170 places disponibles.



CENTRE JEAN BODIN
Recherche juridique et politique



Nos partenaires :

